

Séance du 12 avril 2021

2020/038

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Noémie DEUTSCH, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Dominique GAYE, Serge ALMENDRO, Hélène FRANCES, Juliette SALANNE, Jean-Christophe MADELAINÉ, Sébastien ABADIE, Sandrine TREBUCQ, Jean-Baptiste MARTINEZ, Alexandre ARRIZABALAGA, Ingrid BOUTARFA
En zoom : Bernard LHOSSEIN, Michel DUHAMEL, Caroline ECORCHON

Absents : Jean TRILLE (procuration pour Bernard JOUCLA), Bruno CAZERES (procuration pour Jean-Christophe MADELAINÉ), Laetitia CAZABAN,

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

ECLAIRAGE PUBLIC SDE : terrains de pétanque

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante que la commune a été retenue pour l'année 2021 sur le programme « ECLAIRAGE PUBLIC », arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE 65.

Le montant HT de la dépense est évalué à 8 000 €.

Fonds libre - Commune	6 000 € HT
Participation - SDE	2 000 € HT
	TOTAL 8 000 € HT
	Soit 9 600 € TTC

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet qui lui a été soumis par le SDE,
- S'engage à garantir la somme de 6 000 € au SDE qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune
- Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le... 16 AVR. 2021

de la publication le... 16 AVR. 2021

IBOS, Le... 16 AVR. 2021

Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,

Denis FEGNE

